

**Un vélo électrique en cadeau grâce à Blum – Expo *Woodworking Machinery Supply* 2023 (le « Concours »)**

**Règlements officiels**

CE CONCOURS EST RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS CANADIENS. IL EST SOUMIS AUX LOIS CANADIENNES ET AUX LOIS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO. AUCUN ACHAT REQUIS. TOUS LES DÉTAILS DU CONCOURS SONT PRÉSENTÉS CI-DESSOUS. EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PERSONNES CONCERNÉES ACCEPTENT PLEINEMENT ET SANS RÉSERVE LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS (LES « RÈGLEMENTS DU CONCOURS »).

**1. Éligibilité :**

Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur inscription, à l'exception des employés (et des personnes habitant avec ces employés) de Blum Canada Limitée (l'« Organisateur »), de ses sociétés affiliées ou agents, de ses agences de publicité et de promotion et des juges du Concours.

**2. Comment participer :**

AUCUN ACHAT REQUIS. Vous devez suivre les étapes suivantes pour participer à ce Concours :

- a) Suivre Blum Canada sur Instagram pour obtenir 1 chance de gagner, suivre Blum Canada sur Instagram et LinkedIn pour obtenir 2 chances de gagner.
- b) Pendant la durée du concours, aimer la publication au sujet du concours de Blum et nommer 2 amis dans les commentaires; et
- c) Respecter les conditions d'utilisation et les règlements d'Instagram et de LinkedIn indiqués aux adresses <https://help.instagram.com/581066165581870> et [www.linkedin.com/legal/user-agreement](http://www.linkedin.com/legal/user-agreement).

Votre commentaire doit respecter les spécifications suivantes (les « Spécifications du commentaire ») et doit :

- a) Être une publication originale. La reproduction, la modification, l'amélioration ou la transformation d'une publication préexistante d'un tiers n'est pas considérée comme une publication originale.
- b) Ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, aux droits d'auteur. Par exemple, votre commentaire ne doit pas diffamer, enfreindre ou violer les droits de publicité ou de confidentialité d'une personne, vivante ou décédée, ni enfreindre les droits personnels ou de propriété d'une personne, d'une entité ou d'une organisation, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle. Il est entendu que votre commentaire ne doit pas contenir

de marques, logos ou signes distinctifs commerciaux appartenant à une personne autre que l'Organisateur ni faire la publicité ou la promotion d'une marque ou d'un produit de quelque nature que ce soit, sans l'autorisation formelle et écrite du détenteur de la marque ou du signe distinctif commercial concerné.

- c) Être de « bon goût » et respecter l'image de marque de l'Organisateur, ne pas être explicite, offensant, obscène ou injurieux, ne pas être discriminatoire à l'égard d'une ethnie, d'une race, d'un sexe, d'une orientation sexuelle, d'une religion, d'une profession ou d'un groupe d'âge, et ne pas promouvoir des activités qui pourraient être non sécuritaires ou dangereuses, selon le jugement de l'Organisateur, à sa seule et entière discrétion.
- d) Ne pas comporter de contenu commercial faisant la promotion d'un produit ou d'un service autre que celui de l'Organisateur.
- e) Ne pas diffamer, déformer ou comporter des remarques désobligeantes à l'égard de l'Organisateur ou de ses produits.
- f) Ne pas être faux, inexact ou trompeur.
- g) Ne pas enfreindre une loi ou un règlement.
- h) Ne pas être diffamatoire, menaçant ou harcelant.
- i) Ne pas inciter d'autres personnes à commettre des activités illégales ou à enfreindre les droits de la personne; et
- j) Ne pas contenir de virus, de vers informatiques ou d'autres éléments informatiques perturbateurs.

Vous obtiendrez une (1) participation au Concours lorsque vous commenterez la page Instagram de l'Organisateur et (1) participation supplémentaire lorsque vous commenterez la page LinkedIn de la façon prescrite par l'Organisateur. LIMITE D'UNE (1) PARTICIPATION PAR COMPTE POUR TOUTE LA DURÉE DU CONCOURS (peu importe le nombre de fois où vous soumettez un commentaire ou envoyez un message). Il est entendu que vous ne pouvez enregistrer qu'une (1) seule participation au Concours par média social. S'il est constaté que vous avez tenté de participer plus d'une fois pendant la durée du Concours, sur chacun des deux médias sociaux, toutes vos participations seront annulées. Le recours à un système automatisé pour soumettre une participation est interdit et entraînera la disqualification et la suppression du commentaire / de la participation.

EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION, VOUS RECONNAISSEZ QUE VOTRE PARTICIPATION (Y COMPRIS VOTRE NOM D'UTILISATEUR ET VOS COORDONNÉES) PEUT ÊTRE PUBLIÉE SUR INSTAGRAM, LINKEDIN, TWITTER, FACEBOOK ET/OU LE SITE WEB DE L'ORGANISATEUR, OÙ ELLE PEUT ÊTRE VUE, PARTAGÉE (PAR LES UTILISATEURS D'INSTAGRAM, LINKEDIN, TWITTER ET DIVERS AUTRES SITES INTERNET) ET COMMENTÉE PAR L'ORGANISATEUR ET LE GRAND PUBLIC.

### 3. Période d'inscription :

Le concours débute le 25 octobre à 10 h (heure de l'Est) et se termine le 4 novembre à 18 h (heure de l'Est) (la « Période d'inscription »).

### 4. Prix :

Un (1) prix est attribué : un **vélo électrique Emmo Monta C2**.

Le prix doit être accepté tel quel, il n'est pas transférable ou monnayable. Aucune substitution n'est proposée. Le prix sera attribué au titulaire de la participation/du commentaire uniquement.

### 5. Tirage au sort et sélection du gagnant :

- a) Le mercredi 8 novembre 2023, à Mississauga, en Ontario, vers 10 h (heure de l'Est), un (1) participant admissible sera sélectionné par tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus pendant la durée du Concours. Les probabilités de gagner sont tributaires du nombre de bulletins de participation admissibles reçus.
- b) Avant d'être déclaré gagnant : le participant sélectionné sera informé qu'il est admissible pour gagner via la messagerie privée sur Instagram et/ou LinkedIn. La personne sélectionnée devra répondre via la messagerie privée dans un délai d'une (1) journée ouvrable à compter du moment de l'envoi de la notification et fournir à l'Organisateur un numéro de téléphone valide permettant de la contacter. Le participant sélectionné doit affirmer qu'il :
  - i. Respecte les règlements du concours.
  - ii. Dégage l'Organisateur, ses sociétés affiliées et ses agents, ses agences de publicité et de promotion, les juges du concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité liée au Concours, à la participation de l'inscrit et/ou à l'attribution et à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation du prix ou d'une partie de celui-ci; et
  - iii. Accorde à l'Organisateur le droit d'utiliser le nom, l'adresse et toute autre représentation du participant sélectionné dans toute forme de publicité relative au concours sans préavis ou compensation additionnelle.
  - iv. Le participant sélectionné récupérera son prix au siège social de Blum Canada situé au 6775, Maritz Drive, Mississauga (Ontario), L5W 0H5. S'il lui est impossible de récupérer le prix, les frais d'expédition et de manutention seront laissés à la discrétion de Blum Canada.

Si un participant sélectionné : (i) ne peut être contacté via la messagerie privée dans un délai d'une (1) journée à compter du moment de la sélection et (ii) ne fournit pas les documents nécessaires au concours dans un délai d'une (1) journée, il sera alors

disqualifié et renoncera au prix, et l'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage au sort pour sélectionner un autre participant parmi les bulletins de participation éligibles restants.

## **6. Conditions générales :**

- a) En participant au Concours, chaque inscrit accepte de se conformer aux présents Règlements. Ce Concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions de l'Organisateur quant à tous les aspects de ce Concours sont définitives et engagent tous les participants, sans aucune possibilité d'appel.
- b) L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de retirer ou de rectifier ce Concours de quelque manière que ce soit, sans préavis ni obligation, en cas d'erreur, de problème technique, de virus informatique, de bogue, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur qui pourrait perturber le bon déroulement de ce Concours tel qu'il est défini dans les présents Règlements. Toute tentative de compromettre délibérément le bon fonctionnement de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative devait avoir lieu, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des réparations et des dédommagements selon les dispositions prévues par la loi, incluant des poursuites criminelles.
- c) L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme inéligible et d'exclure du Concours tout commentaire, message ou publication qu'il juge, à son entière discrétion, non conforme aux Règlements. Votre droit de soumettre un commentaire ne doit faire l'objet d'aucune restriction. Vous devez être en mesure de présenter des attestations légales relatives à l'utilisation de votre commentaire / publication par l'Organisateur, peu importe le format, et du matériel lié au Concours, dont le nom, l'image ou la contribution d'un tiers (« Éléments de tiers ») inclus dans votre commentaire / publication.
- d) En soumettant un commentaire ou une publication, vous accordez à l'Organisateur, de façon irrévocable, permanente et sans restriction, le droit d'utiliser, de publier, d'adapter, d'accorder des sous-licences, d'éditer, de disposer et/ou de modifier ce commentaire ou cette publication en plus des concepts et des Éléments de tiers qui y sont intégrés, de quelque manière que ce soit, dans le commerce et dans tous les médias du monde, dans les documents numériques et imprimés relatifs au Concours, et vous renoncez à tous vos droits, y compris les droits moraux en lien avec le commentaire ou la publication, sans préavis ni compensation, et vous acceptez que l'on puisse vous demander de signer une décharge à cet effet.
- e) L'ensemble des participations peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps et pour quelque raison que ce soit. L'Organisateur peut, à sa seule et entière discrétion, exiger une pièce d'identité et/ou une preuve d'éligibilité (sous une forme approuvée par l'Organisateur – incluant, mais sans s'y limiter, une

pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'éligibilité d'une personne à participer à ce concours; (ii) pour vérifier l'éligibilité et/ou la légitimité de toute participation enregistrée (ou prétendument enregistrée) dans le cadre de ce Concours; et/ou (iii) pour toute autre raison jugée valable par l'Organisateur, à sa seule et entière discrétion, dans le cadre de la gestion de ce concours et conformément aux présents Règlements. À défaut de fournir cette preuve à la satisfaction de l'Organisateur dans les délais prescrits, le participant pourra être disqualifié, à la seule et entière discrétion de l'Organisateur. L'Organisateur est le seul à pouvoir déterminer la durée de validité d'une participation à ce Concours.

- f) En participant au Concours et en soumettant un commentaire, une publication ou un message sur Instagram ou LinkedIn, chaque participant : (i) sans restreindre les Conditions de service d'Instagram ou de LinkedIn, accorde à l'Organisateur, à perpétuité, une autorisation non exclusive de publier, d'afficher, de reproduire, de modifier ou d'utiliser son commentaire ou sa publication, en tout ou en partie, à des fins de publicité ou de promotion du Concours ou pour toute autre raison; (ii) renonce à tous les droits moraux liés à son commentaire ou à sa publication au profit de l'Organisateur; et (iii) consent à dégager de toute responsabilité les parties responsables du Concours et chacun de leurs agents, employés, directeurs, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties dégagées ») contre toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation, l'atteinte à la vie privée, la violation des droits d'auteur, la violation des marques de commerce ou toute autre cause d'action liée à la propriété intellectuelle qui se rapporte de quelque façon que ce soit au commentaire, à la publication ou au message envoyé. Il est entendu que l'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion et en tout temps, de modifier, d'éditer ou de disqualifier un commentaire ou une publication si une plainte est reçue au sujet de ce commentaire ou cette publication, ou pour toute autre raison. Si une telle action s'avère nécessaire à un quelconque moment, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de supprimer le commentaire ou la publication (et la participation correspondante) et/ou le participant qui y est associé. Si l'Organisateur juge, à sa seule et entière discrétion, qu'un commentaire ou une publication ne respecte pas les présents Règlements pour quelque raison que ce soit et à tout moment, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de supprimer le commentaire ou la publication (et la participation correspondante) et/ou le participant qui y est associé.
- g) Toute tentative ou présomption de tentative d'utilisation de systèmes robotisés, automatisés, programmés ou autre, de procédés illégaux pour participer au Concours, ou toute autre méthode non autorisée par les Règlements du Concours, par exemple, mais sans s'y limiter, la création de plusieurs comptes Instagram ou LinkedIn, sera considérée comme une violation et pourra vous exclure de l'inscription, de la participation, des prix (définis ici), et vous empêcher de participer à de futurs concours et promotions, à la seule et entière discrétion

de l'Organisateur. Les participations soumises en retard, perdues, volées, illégitimes, contenant de fausses informations, endommagées, mal adressées, détériorées, brouillées ou incomplètes, modifiées ou présentant d'autres irrégularités, ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à l'une ou à l'ensemble des conditions, seront annulées. Toutes les participations deviennent la propriété de l'Organisateur dès leur réception. Les preuves de transmission (captures d'écran, etc.) ne constituent pas des preuves de réception.

- h) Sans limitation, l'Organisateur, ses agences de publicité et de promotion ne seront pas responsables de toute défaillance du site Web pendant la durée du Concours, de toute défektivité technique ou de tout autre problème lié au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques, aux serveurs, aux fournisseurs des accès, à l'équipement informatique ou aux logiciels; de toute défaillance dans la réception d'une inscription par l'Organisateur ou les juges du Concours pour quelque raison que ce soit, incluant, mais sans s'y limiter, les problèmes techniques ou la congestion sur Internet ou n'importe quel site Web, ou de toute combinaison des éléments mentionnés plus haut. De plus, l'Organisateur et les juges du Concours ne seront pas responsables des blessures ou des dommages causés à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne qui seraient liés ou résulteraient de la participation ou du téléchargement du matériel relatif au Concours.
- i) En cas de litige, les participations seront considérées comme ayant été soumises par le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique indiquée au moment de la participation. Le « Titulaire autorisé du compte » est défini comme la personne à qui une adresse électronique est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (par exemple, une entreprise, un établissement d'enseignement, etc.) qui est responsable de l'attribution d'adresses électroniques liées au domaine correspondant à l'adresse électronique transmise. Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse électronique au moment de la participation sera présumé être le participant. Un participant sélectionné peut être invité à fournir une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique associée à la participation sélectionnée. L'Organisateur est le seul à pouvoir déterminer la durée de validité d'une participation numérique à ce Concours.

## **7. Vie privée :**

En participant à ce Concours, chaque participant consent expressément à ce que l'Organisateur, ses agents et/ou représentants sauvegardent, partagent et utilisent les informations personnelles soumises lors de sa participation à des fins de gestion du Concours et en tout respect de la politique de confidentialité de l'Organisateur (disponible au <https://www.blum.com/ca/fr/privacy/>) à moins que le participant n'ait accepté de recevoir d'autres communications de l'Organisateur. Votre utilisation

d'Instagram et de LinkedIn est soumise aux politiques de confidentialité d'Instagram et de LinkedIn (disponibles au <https://privacycenter.instagram.com/policy> et au <https://www.linkedin.com/legal/privacy-policy>).

#### **8. Décharge d'Instagram et de LinkedIn :**

Ce Concours n'est pas affilié à Instagram ou LinkedIn. Il n'est pas non plus commandité, soutenu, administré par ou associé à ces plateformes. Les participants dégagent Instagram et LinkedIn de toute responsabilité concernant ce Concours.

#### **9. Limite de responsabilité :**

Blum Canada Limitée et ses sociétés affiliées, succursales, administrateurs, directeurs, agents et employés ne peuvent être tenus responsables des dommages, pertes ou blessures découlant de la participation au Concours, ou de l'acceptation, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix.

#### **10. Loi applicable :**

Ce Concours est soumis aux lois du Canada et aux lois locales en vigueur.

#### **11. Résolution des différends :**

Tout litige découlant du présent Concours ou s'y rapportant sera résolu par arbitrage en vertu des règles établies par l'entité d'arbitrage compétente à Mississauga, en Ontario.

#### **12. Décharge :**

En participant à ce Concours, les participants reconnaissent qu'ils dégagent Blum Canada Limitée et ses sociétés affiliées de toute responsabilité en cas de pertes, dommages, droits, réclamations et actions de quelque nature que ce soit en rapport avec ou résultant de leur participation au concours ou de l'utilisation du prix.

#### **13. Renseignements additionnels :**

Pour toute question ou préoccupation au sujet du Concours, veuillez communiquer avec le service à la clientèle au [info.ca@blum.com](mailto:info.ca@blum.com) ou 905 670-7920.

#### **14. Organisateur :**

Blum Canada Limitée  
6775, Maritz Drive, Mississauga, Ontario, L5W 0H5  
Téléphone : 905 670-7920  
Courriel : [info.ca@blum.com](mailto:info.ca@blum.com)